



LYCÉE MÉDITERRANÉEN

CHARTE D'UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le LYMED met à la disposition de ses élèves et de son personnel un ensemble important de matériel et de ressources informatiques, offrant notamment la possibilité d'accéder à Internet, afin de répondre à des objectifs pédagogiques et éducatifs.

Cette charte est un code moral et pratique qui a pour objet de définir les conditions d'utilisation du système informatique et d'Internet dans le cadre des activités de l'établissement. Elle a pour but de préciser les devoirs que doit respecter tout usager (élève, enseignant, personnel administratif ou technique) et d'avertir chacun des risques encourus en cas de fraude ou malveillance.

Elle s'inscrit dans le cadre des textes en vigueur : Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques et au traitement des données à caractère personnel.

Administration

- Les comptes des enseignants, du personnel administratif et des élèves sont créés et gérés par l'établissement.
- Les ordinateurs des salles de classes sont administrés par le professeur d'Informatique. Ceux des laboratoires et des salles de TP de Physique-Chimie sont administrés par les enseignants de Physique et les préparateurs.
- Des moyens techniques sont mis en œuvre (contrôle des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du système informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Droits

- Chaque usager se voit attribuer un compte individuel (accessible avec un nom d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique de l'établissement.
- Chaque usager peut accéder aux ressources informatiques de l'établissement pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.

Obligations

Chaque usager s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas volontairement :

- Divulguer son mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun est responsable de l'utilisation du système faite à l'aide de son code utilisateur ;
- S'appropriier ou utiliser le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- Masquer sa véritable identité ;
- Usurper l'identité d'autrui ;
- Modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas ;
- Accéder aux ressources informatiques à des fins non pédagogiques ou non scolaires ;
- Accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- Installer un logiciel ou en faire une copie sans avoir demandé l'autorisation d'un administrateur ;
- Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou modifier la configuration des machines de l'établissement ;
- Effectuer des téléchargements illégaux.



LYCÉE MÉDITERRANÉEN

Impression de documents

- Chaque élève bénéficie d'un code d'accès lui permettant d'utiliser les imprimantes.

Déontologie informatique et internet

- L'accès des élèves à une salle d'informatique est interdit en l'absence d'un membre du personnel.
- Chaque usager s'engage à prendre soin du matériel informatique mis à sa disposition et à en respecter les règles d'usage
- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires ayant des objectifs pédagogiques (fiches de cours, exercices en ligne, sujets et corrigés, orientation scolaire et professionnelle, recherches utiles aux TIPE).
- L'usage des outils de communication tels que la messagerie électronique est réservée à une utilisation pédagogique.
- Tout usager doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail : s'il ne se déconnecte pas, son répertoire personnel reste accessible pour tout utilisateur ultérieur sur le poste.
- Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, respect de la propriété intellectuelle et artistique, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :
 - À caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste ou discriminatoire, xénophobe, homophobe, antisémite
 - À caractère pédophile ou pornographique
 - Incitant aux crimes, aux délits et à la haine
 - À caractère commercial quel qu'il soit

Vie privée

- Chaque citoyen a le droit au respect de sa vie privée et notamment de son image.

- La correspondance privée de chaque usager est confidentielle : nul ne doit tenter de l'intercepter.
- Si quelqu'un reçoit par erreur un courrier qui ne lui est pas destiné, il doit le détruire aussitôt et ne pas divulguer son contenu.
- En aucun cas, un usager ne devra laisser son adresse, numéro de téléphone ou tout autre renseignement permettant son identification sur un site inconnu.

Sanctions

- En cas de non-respect de l'un des articles de la présente charte l'utilisateur s'expose à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, aux sanctions disciplinaires prévues par le règlement intérieur de l'établissement ainsi qu'à une éventuelle poursuite judiciaire.
- La Direction de LYMED se réserve le droit d'engager des poursuites au niveau pénal à l'encontre de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la violation de la législation en vigueur.